

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 537

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 5, après le mot :

« pollution »,

insérer les mots :

« aux particules fines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.